

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange

908930

AMBRINOL

© Produit Firmenich

Identifiants spécifiques pour l'Europe:

N° d'enregistrement EU 01-2120113741-68

REACH:

Autres identificateurs:

N° CAS: 41199-19-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ingrédient parfumant utilisable dans des produits cosmétiques.

N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou cette concentration.

Destiné à être utilisé dans la fabrication de produits pour les consommateurs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Firmenich Grasse SAS
Parc Industriel Les Bois de Grasse
106 Avenue Louison Bobet
06130 Grasse
FRANCE
Tel: +33 (0)4 93 70 80 80

GRS.EU.FRAGRANCE.EXPERTS@firmenich.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239 670 Atteignable 24h/24 et 7j/7 (NCEC)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Irritation cutanée - Cat. 2 H315

Dangereux pour le milieu aquatique (à long terme) - H412

Cat. 3

Information complémentaire

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Le texte complet des mentions listées est indiqué dans la section 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde:

P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Substances induisant une classification:

2-Naphthalenol, 1,2,3,4,4a,5,6,7-octahydro-2,5,5-triméthyl-

2.3 Autres dangers

Pas de données à ce jour.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Corps chimique.

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Contient :

>= 99.0 <= 100.0%

Identifiants spécifiques pour l'Europe:

N° EU REACH: 01-2120113741-68

Autres identificateurs:

2-Naphthalenol, 1,2,3,4,4a,5,6,7-Octahydro-2,5,5-

Trimethyl-

N° CAS: 0041199-19-3

Classification GHS:

Irritation cutanée - Cat. 2 [H315]

Dangereux pour le milieu aquatique (à long terme) -

Cat. 3 [H412]

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Commentaire général:

Dans tous les cas d'intoxication potentielle, un suivi médical est de la plus grande importance.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer copieusement avec de l'eau pendant au moins dix minutes. Consulter immédiatement un médecin si des signes d'irritation persistent ou s'il y a des lésions de tissus.

En cas d'inhalation excessive:

Transporter la personne à l'air frais et l'y laisser. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Se laver à grande eau (ou savon et eau).

Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle:

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données spécifiques disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données spécifiques disponibles.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie: utiliser des extincteurs appropriés. Ne pas inhaler les fumées. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de danger particulier connu.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de conseil spécifique.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et dispersion accidentelle

Pour les non-secouristes:

Porter des gants appropriés lors de la manipulation en cas de dispersion. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des flammes nues et de toute autre source potentielle d'allumage. (ex: équipement électrique).

Eviter le contact avec la peau ainsi que l'inhalation de vapeurs.

Un nettoyage corporel doit être respecté en cas de contact.

Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel.

Pour les secouristes:

Même précautions que celles mentionnées sous 6.1

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet direct à l'égout, dans le sol, ou en milieu aquatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement:

Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, selon la réglementation locale.

Les épandages doivent être contenus par des moyens appropriés et les déchets associés traités en accord avec la réglementation en vigueur.

Nettoyage:

Les déversements doivent être détruits selon la réglementation en vigueur.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des gants de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition.

L'incorporation dans le produit final doit se faire à une température aussi basse que possible.

Ne pas ingérer, ni appliquer tel quel sur la peau. Suivre les règles d'hygiène habituelles.

Maintenir une bonne aération des locaux où le produit est manipulé.

Mesures de protection

Prendre toutes les précautions afin de limiter au maximum l'accumulation de poussières. Maintenir une ventilation adéquate générale et locale à l'endroit où la substance est manipulée. Tenir à l'écart de toute source d'allumage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Suivre les règles d'hygiène habituelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est recommandé de stocker dans des récipients fermés, de préférence bien pleins, éloignés de toute source de chaleur et protégés des températures extrêmes. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Respecter les règles générales d'incompatibilité au niveau du stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas disponible à ce jour.

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Le niveau sans effet dérivé (DNEL)

Non disponible

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

Non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

L'incorporation au produit final doit se faire à une température aussi basse que possible.
Maintenir une bonne aération des locaux où le produit est manipulé.

Eléments de maîtrise technique appropriée

Maintenir une ventilation adéquate générale et locale à l'endroit où la substance est manipulée.

Eléments de maîtrise environnementale

Maintenir une ventilation adéquate générale et locale à l'endroit où la substance est manipulée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire: en l'absence de ventilation adéquate, porter un appareil de respiration autonome.

Protection des mains: Utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques suivant la norme EN 374. Utiliser de préférence des gants en néoprene ou nitrile. Lors d'exposition prolongée ou de contacts fréquents répétés, un gant de classe de protection 4 ou plus (temps de passage plus grand que 120 minutes selon la norme EN 374) est recommandé. Si le temps d'exposition estimé est bref, un gant de classe de protection 1 ou plus (temps de passage > 10 minutes selon la norme EN 374) est recommandé. Epaisseur > ou = à 0.2 mm.

Avertissement: la sélection d'un gant spécifique pour une utilisation et une durée particulière devrait prendre en compte tous les paramètres pertinents du lieu de travail tels que mais non limités à: autres produits chimiques qui pourrait être manipulés, les exigences physiques (coupure/piqûre, doigté, protection thermique), potentielles réactions du corps au matériau du gant, ainsi que les instructions/spécifications décrites par le fournisseur des gants.

Protections des yeux: porter des lunettes de protection étanches.

Protection de la peau: Porter des vêtements de protection, si nécessaire une combinaison afin de limiter la contamination par l'odeur des vêtements personnels. Suivre les règles d'hygiène habituelles suite à un contact potentiel.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Aspect:	Liquide
Couleur:	Incolore à jaune pâle
Odeur:	Forte odeur caractéristique selon la description commerciale du produit.
pH :	Non disponible
Point de fusion/intervalle (°C) :	< -20 °C (OECD 102)
Point d'ébullition initial/intervalle (°C):	= 255 °C at 100.3 - 103.1kPa (OECD 103)
Point d'éclair (coupelle fermée) :	> 100°C
Taux d'évaporation:	Non disponible
Auto-inflammabilité :	Non applicable
Propriété explosives (St - level) :	N/A
Pression de vapeur (Pa) :	VP = 3.8 Pa at 25°C (OECD 104)
Densité de vapeur:	Non disponible
Densité relative (d 20/20) :	= 0.940 at 20°C (OECD 109)
Solubilité dans l'eau (20°C) :	= 1.65 - 157 mg/l at 25°C (QSAR-WS)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Log Kow = 3.7 - 3.9 (OECD 117)
Température d'auto-inflammabilité (°C):	= 286 °C at 98.3 - 101.5kPa (Method A15)
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Propriétés explosives:	Non disponible
Propriétés comburantes:	Non disponible

9.2 Autres informations

aucun

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas de réaction connue avec l'eau.

10.2 Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures au-dessus ou au moins 5°C en-dessous du point d'éclair pour tout liquid inflammable.

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5 Matières incompatibles

Inconnu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Le contact avec l'eau ou le stockage dans les conditions recommandées durant une période d'un an, ne provoquent pas de produit de décomposition connu comme dangereux.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

(a) toxicité aiguë

Acute oral toxicity (Rat, Oral): LD50 > 5000 mg/kg

Acute dermal toxicity (Rat, OECD 402, Occlusive): LD50 > 2000 mg/kg

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée

In vitro Skin irritation (EpiSkin, OECD 439): Irritant

Primary Skin irritation (OECD 404 modified) (Rabbit, Occlusive): Mild irritant

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Acute Eye irritation (Rabbit, OECD 405): Mild irritant

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Guinea pig Maximisation test (OECD 406): Non-sensitising to skin

(e) mutagénicité sur les cellules germinales

Bacterial Reverse Mutation test (Ames) (Salmonella + E. Coli, OECD 471, With and without S9, 5 strains): Non mutagenic

(f) cancérogénicité

Non disponible

(g) toxicité pour la reproduction

Non disponible

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non disponible

(j) danger par aspiration

Non disponible

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Alga, Growth Inhibition Test (iSafeRat® HA-QSAR): 72 h EC50 = 17 mg/l

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Daphnia sp. Acute Immobilisation Test and Reproduction Test (OECD 202, Semi-static): 48h EC50 = 12.9 mg/l (Based on nominal concentration)

12.2 Persistance et dégradabilité

Ready Biodegradation - Closed Bottle Test (OECD 301D, Sludge): Non readily biodegradable (50% in 28 day(s))

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Log Kow = 3.7 - 3.9 (OECD 117)

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Non disponible

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: sous sa forme non utilisée et non contaminée devrait être traité comme un déchet dangereux selon la directive 2008/98/EC. Le procédé d'élimination doit être en conformité avec toutes les lois nationales et provinciales ainsi que tout arrêté municipal ou local régissant les déchets dangereux.

Emballage contaminé: dans le cas du produit utilisé, contaminé ou résiduel, des évaluations complémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

Ne pas déverser dans les eaux usées, sur le sol ou dans tout étendue d'eau.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se référer aux instructions données sous points 5, 6, 7 et 8 ci-dessus.

ONU

14.1 N° ONU:	Non réglementé
14.2 Proper Shipping Name:	N/A
14.3 Classe:	----
14.4 Groupe d'emballage:	---
14.5 Dangereux pour l'environnement:	Non

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 N° ONU:	Non réglementé
14.2 Proper Shipping Name:	N/A

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

14.3 Classe:	----
14.4 Groupe d'emballage:	---
14.5 Dangereux pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Refer to section 7
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	Non applicable

Transport maritime (IMDG-Code)

14.1 N° ONU:	Non réglementé
14.2 Proper Shipping Name:	N/A
14.3 Classe:	----
14.4 Groupe d'emballage:	---
14.5 Dangereux pour l'environnement:	Non
Groupes de Ségrégation:	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Refer to section 7
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	Non applicable

Transport aérien (ICAO-IATA)

14.1 N° ONU:	Non réglementé
14.2 Proper Shipping Name:	N/A
14.3 Classe:	----
14.4 Groupe d'emballage:	---
14.5 Dangereux pour l'environnement:	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Refer to section 7
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:	Non applicable

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations Européennes

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006.

Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

Si aucun scénario d'exposition n'est inclus en annexe de la présente fiche de données de sécurité, une des justifications suivantes s'applique:

- La substance est enregistrée à moins de 10 tonnes / an et donc une évaluation de la sécurité chimique (CSA) et la préparation d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR) ne sont pas requis,
ou
- La substance est enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé transporté ou intermédiaire isolé restant sur le site, donc le dossier d'enregistrement ne nécessite pas un rapport sur la sécurité chimique (CSR),
ou
- La substance ne répond pas aux critères de l'article 14.4 .
ou
- La substance est une substance notifiée conformément à la directive 67/548 / CEE (NONS).

16 AUTRES INFORMATIONS

Révisions

Mars-2021 : Version 10 - Mise à jour des sections 1, 2, 3 ,8 ,9, 11, 12, 14, 15, 16

Principales références bibliographiques et sources de données

Base de données RIFM
REACH
Information du fournisseur

Le texte complet des phrases utilisées dans la section 2

H315	Provoque une irritation cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P391	Recueillir le produit répandu.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Le texte complet des phrases utilisées dans la section 3

H315	Provoque une irritation cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Firmenich

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement (CE) no 2015 / 830

Cette Fiche de Données de Sécurité annule et remplace les précédentes pour ce produit.

A notre connaissance les informations figurant ci-dessus sont celles en cours à la date indiquée sur cette Fiche de Données de Sécurité. Du fait que l'usage de ces informations et les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle de Firmenich, l'utilisateur se doit de déterminer les conditions pour une utilisation du produit en toute sécurité.

L'information contenue dans ce document et dans tout produit y afférant est la propriété exclusive de Firmenich. Leur transmission ou divulgation à des tiers sans l'accord préalable écrit de Firmenich, sauf loi ou règlement applicable contraire et/ou leur analyse sont strictement interdites.